

**EXERCICE 2017**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Délibération n°D-CA/2017-63

Le conseil d'administration s'est réuni le 24 octobre 2017 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 13 octobre 2017.

**VU** le Code de l'éducation ;  
**VU** les statuts de l'Université ;

**Point de l'ordre du jour** : II<sup>ème</sup> Partie – P3.6 – Prix de thèse 2016-2017 de l'Ecole Doctorale 262

**Exposé de la décision :**

Le Conseil de l'École doctorale 262 délibère chaque année sur l'attribution de prix de thèse à ses meilleurs docteurs, diplômés au cours de l'année universitaire écoulée. L'attribution d'un prix n'est pas automatique. Elle dépend de la qualité des thèses soutenues. Ces prix de thèse sont financés sur le budget de l'école doctorale.

Le 3 octobre 2017, le Conseil de l'École doctorale 262 a décidé de retenir trois docteurs, méritant chacun de recevoir un prix de thèse de 350 euros.

Sur proposition du Conseil de l'École doctorale 262, en date du 3 octobre 2017, le Conseil d'administration décide de décerner trois prix de thèse, pour une valeur totale de 1 050 euros, soit 350 euros par docteur récompensé.

Les bénéficiaires de ces prix sont :

- M. Baptiste ALLARD (n° étudiant : 20910203), pour sa thèse sur « L'action de groupe » soutenue le 25 novembre 2016 ;
- Mme Élodie BARREAU (n° étudiant : 20907282), pour sa thèse sur « Le patriotisme économique à l'épreuve de la construction européenne » soutenue le 24 février 2017 ;
- Mme Maud MINOIS (n° étudiant : 20704147), pour sa thèse sur le sujet suivant : « Recherches sur la qualification en droit international privé des obligations » soutenue le 29 novembre 2016.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.**

<p><b>Nombre de membres constituant le Conseil : 36</b> <b>Quorum : 18</b> <b>Nombre de membres participant à la délibération : 25</b> Abstentions : 1 <b>Votes exprimés : 24</b> Contre : 0 Pour : 24</p>
--

20 NOV. 2017.

Fait à Paris, le

Le Président



Frédéric DARDEL

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Publié sur le site internet de l'Université le :  
Transmis au Recteur le :

20 NOV. 2017

20 NOV. 2017